

Conseil Départemental du Val-de-Marne

Séance du 27 juin 2022

Vœu présenté par Mohamed Chikouche

Pour le groupe Socialiste et Républicain, et
les Groupes Val-de-Marne en Commun PCF et Citoyen.ne.s et Ecologistes et
Citoyen.ne.s

Soutien aux professionnels des hôpitaux publics.

Considérant les difficultés majeures auxquelles sont confrontés les hôpitaux publics ;

Considérant que de nombreux hôpitaux n'ont plus les moyens de maintenir une permanence des soins satisfaisante pour la population de leur territoire, avec au moins 120 services qui ont été forcés de limiter leur activité selon l'association Samu-Urgences de France, un accident grave pouvant advenir à tout moment du fait de cette situation ;

Considérant que les services d'urgences sont débordés faute de lits d'aval, pour hospitaliser les patients qui en ont besoin et que, de fait, de nombreux services d'aval sont complètement ou partiellement fermés faute de personnels en Médecine, Chirurgie, Obstétrique, comme en Soins de Suite et de Réadaptation ;

Considérant que des milliers de professionnels de santé ont fait leur devoir à de nombreuses reprises, en alertant de longue date les institutions et les pouvoirs publics, sur la dégradation de leur situation, avec en particulier la mobilisation nationale du 7 juin dernier.

**Le Conseil Départemental du Val-de-Marne,
solidaire des personnels hospitaliers :**

Exhorte le gouvernement à prendre sans délai toute la mesure de la gravité de la situation de dégradation qui frappe les services d'urgences des hôpitaux publics, par un renforcement des moyens financiers significatifs pour les établissements, en stoppant toutes les fermetures d'établissements et de services, et en décidant la réouverture de lits, partout où c'est nécessaire ;

Demande au Ministère de la Santé une revalorisation générale des salaires pour rattraper des années de blocage, la reconnaissance des contraintes de pénibilités horaires (nuit, week-end), un plan de formation pluridisciplinaire et la reconnaissance des qualifications des professionnels ;

Alerte les pouvoirs publics sur l'urgence à prendre des engagements forts avant les sorties imminentes des Instituts de Formation en Santé, afin d'arrêter le départ des personnels en place ;

Invite à ce titre les institutions hospitalières à prendre des initiatives pour attirer les jeunes infirmiers et infirmières et fidéliser les titulaires en postes, en faisant des annonces susceptibles de modifier les conditions de travail, à l'heure où 60 000 postes d'infirmiers hospitaliers sont vacants à ce jour ;

Demande en particulier qu'un nombre minimal de soignants (médecins et paramédicaux) par patient puisse être défini, par secteur d'activité hospitalière, en rapport avec la charge de travail, et que des lits supplémentaires soient ouverts avec du personnel en nombre suffisant, en aval des urgences, pour permettre que les malades n'y restent pas ;

Demande également la mise en places de mesures visant à un meilleur respect des plannings, des services d'affectation et des horaires des personnels, ainsi qu'à une meilleure reconnaissance de leur compétence, de la pénibilité du travail des soignants (médecins et paramédicaux) et la revalorisation de leur rémunération pour les nuits, les week-end et les jours fériés ;

Demande le recrutement immédiat de professionnels supplémentaires, y compris de brancardiers, de coursiers, de logisticiens, et de secrétaires, afin de permettre aux médecins et aux soignants d'être déchargés du temps non clinique (recherche de lits, d'exams complémentaires, secrétariat, brancardage) et de recentrer les soignants sur leur métier ;

Demande enfin que le financement de l'hôpital public soit véritablement adapté à la réalité des besoins et que la gestion des hôpitaux soit désormais partagée, intégrant soignants et usager, pour garantir l'accès, la proximité et une prise en charge optimale en termes de qualité et de sécurité des soins pour toutes et tous, partout.
